

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Approbé : 19 MAI 2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-7-6-5

Séance du vendredi 15 mai 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### DEMANDE DE MODIFICATION DU PERIMETRE D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE ET DE DECLASSEMENT DES PARCELLES CONCERNEES SIS A VOEGLINSHOFFEN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport et la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général réunie le 13 mars 1998,
- VU la délibération du Conseil Municipal de VOEGLINSHOFFEN réuni le 9 février 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide la modification du périmètre de l'ENS de VOEGLINSHOFFEN et le déclassement des parcelles concernées (selon le tableau et la carte annexés au rapport)

- Autorise le Président à signer la convention relative aux mesures d'accompagnement, ainsi que tous les documents correspondants, sous réserve de l'engagement formel de la Commune à réaliser ces mesures avant la fin de l'année 2010.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' written below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions